

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1^{er} Décembre 1883.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi.

M. le président annonce la mort de M. Jules André, député de la Charente, et prononce son éloge funèbre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale des budgets de 1884.

M. Haentjens : Nous devons surtout rechercher les recettes réelles et les dépenses réelles de 1884.

Avec les plus-values probables, on peut prévoir 3 milliards 25 millions de recettes, ce qui montre la puissance contributive du pays. Les dépenses s'élèveront à 3 milliards 459 millions, dépenses d'un caractère essentiellement ordinaire. (Très-bien ! à droite.) Depuis que le gouvernement a inauguré le système d'emprunts à outrance, l'épargne s'est écartée des fonds publics. La rente et les obligations françaises ont baissé de 10 à 12 pour 100 depuis quatre ans, et cette baisse est due à nos emprunts perpétuels. Depuis 1878, les exportations ont baissé aussi dans une proportion énorme. A la Banque de France, il n'y a plus que 2 milliards de numéraire pour 3 milliards de billets. Le Trésor emprunte toujours sans demander l'autorisation du Parlement. (Très-bien ! à droite.) On semble oublier que c'est à la Banque qu'on trouverait de l'argent en cas de guerre. Ces emprunts multipliés à la dette flottante et à la Banque sont tout ce qu'il y a de plus grave et de plus coupable. On ne sait ce que coûteront les expéditions lointaines. Enfin, le fonctionnarisme se développe dans les proportions les plus abusives. Il ne faut pas employer plus longtemps les ressources du pays à des travaux déraisonnables, à des expéditions dangereuses. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Germain : L'évaluation des recettes ne change rien au résultat final. Il faut espérer que les plus-values continueront à progres-

ser, mais les crédits supplémentaires augmentent dans une proportion encore plus forte. En augmentant les dépenses on a diminué les recettes, et c'est là ce qu'on a appelé faire des finances républicaines. (Approbation à droite.) On a inauguré une politique coloniale qu'on a présentée comme un placement de père de famille (rires), mais qui se traduira cette année par une dépense de 50 millions. (Très-bien ! à droite et à gauche.)

La séance continue.

Chronique générale.

Le ministère prétend qu'il n'a pas encore reçu de nouvelles de l'amiral Courbet. Cette assertion n'atteint pas un très-grand succès. Le public des coulisses incline à penser que l'amiral n'a pas encore attaqué Bac-Ninh. Il paraît d'ailleurs certain que les négociations continuent entre la Chine et le gouvernement français, d'un côté, et l'Angleterre et la France de l'autre. L'Angleterre aurait réussi à faire accepter sa médiation.

Quelles seraient les bases de cette médiation ? Les renseignements précis font défaut sur ce point. Il semble toutefois acquis que M. Ferry renoncerait à son projet de conquête. Après avoir obtenu une certaine satisfaction d'amour-propre, le président du conseil consentirait à limiter son action. Quelques députés ministériels insinuent même que le gouvernement renoncerait peut-être à la prise de Bac-Ninh.

C'est pour permettre à M. Ferry de mener à bien les pourparlers engagés que M. L. Renault aurait été invité, paraît-il, à ne pas précipiter le dépôt de son rapport.

L'impression générale en ce moment est que les négociations roulent aujourd'hui sur la base de l'évacuation du Tonkin. Seulement les optimistes colorent cette évacuation. Suivant eux, l'Angleterre, aussi intéressée que la France à ce que le prestige eu-

ropéen ne fût point diminué dans l'Extrême-Orient, nous « autoriserait » à sacrifier pas mal de monde pour prendre Bac-Ninh. Cela fait, elle interviendrait comme les témoins dans un duel, déclarerait l'honneur sauf et nous prierait d'abandonner non-seulement Bac-Ninh, mais la rive droite du fleuve Rouge. Nous avouons que nous aurions grand-peine à voter, pour ce fait, des actions de grâce à l'Angleterre et des lauriers à M. Ferry.

LE GOUVERNEMENT A PEUR DE L'ÉGLISE.

La discussion du budget des cultes vient de démontrer ceci :

D'une part, il y a un courant très-violent dans la Chambre, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat; d'autre part, le gouvernement redoute absolument cette séparation.

C'est la haine de la religion qui pousse la majorité; le gouvernement est retenu par l'hypocrisie.

Nous trouvons à ce sujet dans la *République française* des aveux précieux.

L'organe gouvernemental a peur, si la République supprime le budget des cultes, que la République ne meure de cette suppression. Il fait remarquer que, devenue indépendante, l'Élysée aura le droit d'attaquer directement, du haut de la chaire, les institutions et les hommes de la République; que ces attaques tomberont de très-haut de la bouche de vénérables martyrs.

« Au moment des élections, vous verrez les évêques user ouvertement de leur autorité spirituelle pour amener le triomphe de nos ennemis; vous les verrez se faire envoyer de Rome des bulles pour excommunier nos candidats. Êtes-vous absolument certains que tout cela ne produirait aucun résultat, que cette pression pontificale ne déplacerait pas un million de voix et n'amènerait pas un jour ou l'autre des élections réactionnaires? Nous savons trop ce que la République nous a coûté pour la livrer au hasard de cette lutte. »

Conclusion :

Le gouvernement reconnaît que l'Eglise est la grande force nationale et que ses persécuteurs sont d'avance condamnés à la défaite.

La crainte de Dieu, dit le livresaint, est le commencement de la sagesse.

Les athées qui gouvernement se rendent compte du danger.

Et il faut être fou comme les Jules Roche et autres mangeurs de prêtres pour ne pas comprendre qu'il ne suffit pas d'un vote parlementaire pour détruire les sentiments religieux de toute une nation.

La commission des finances du Sénat a voté le rétablissement du traitement intégral de l'archevêque de Paris ainsi que les bourses des séminaires avec les chiffres indiqués par M. Martin-Feuillée.

Le *Standard* déclare que c'est l'Angleterre qui souffrira le plus d'une guerre entre la France et la Chine. Elle fera donc son possible pour circonscrire le théâtre de la lutte et pour en abrégier la durée.

APRÈS LES MAGISTRATS, LES AVOCATS.

Il ne suffit pas à la République d'avoir décimé la magistrature. Les radicaux étant mécontents de l'indépendance du barreau, qu'ils jugent trop peu républicain et même de plus en plus hostile au gouvernement de la République, l'*Intransigeant* demande qu'on supprime l'ordre des avocats.

On écrit de Londres, 29 novembre :

« Un individu français a été arrêté hier comme complice du socialiste allemand Wolf, incarcéré à la suite de la découverte de machines infernales à Westminster. »

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Après avoir lu ces lignes, Harriett demeura quelque temps songeuse, puis elle s'habilla à la hâte et, sans prévenir mistress Mac Dowel, elle descendit aux écuries, se fit seller un cheval qu'elle monta et partit bientôt au galop dans la direction des Montagnes-Rocheuses.

Nous avons dit qu'Harriett avait été autrefois fiancée à un chef indien nommé La Pluie-qui-Marche. On se souvient que c'était pour ne pas l'épouser qu'Harriett s'était enfuie de la tribu des Chayennes. La Pluie-qui-Marche, lui, n'était pas Chayenne. Malgré sa grande jeunesse, il était déjà, à l'époque de ses fiançailles avec Harriett, le chef reconnu et incontesté de la tribu des Comanches. Il y a aussi de la politique chez les sauvages, et le mariage de La Pluie-qui-Marche avec Harriett était un mariage politique. Il avait été imaginé dans le but d'amener une étroite alliance entre les Chayennes et les Comanches. Cette alliance les aurait mis en demeure de résister victorieusement aux Sioux-Dakotas, les mortels ennemis des deux nations. On

sait comment ces projets échouèrent.

Quoi qu'il en soit, La Pluie-qui-Marche, à l'époque où ces conventions avaient été faites, était éperdument épris de sa fiancée Harriett. La fuite de celle-ci avait fait sur le chef comanche une telle impression, que depuis il avait obstinément repoussé toutes les unions qui s'étaient présentées; il avait même songé un instant à abdiquer, comme un nouveau Charles-Quint, et à se démettre de ses fonctions de chef des Comanches. Cependant il avait cédé aux supplications de sa tribu, qui avait entouré sa tente en poussant des cris de désespoir jusqu'à ce que La Pluie-qui-Marche eût promis qu'il consentait à demeurer le chef de la nation comanche.

Harriett était parfaitement instruite de tous ces détails. Mais dix années, dix longues années s'étaient passées depuis lors.

— M'aime-t-il encore ? se demandait Harriett. Ai-je conservé sur lui mon empire d'autrefois ?

Car c'était vers le village des Comanches que l'Indienne dirigeait sa course. En effet, bien qu'ils fussent nomades comme presque toutes les tribus indiennes, les Comanches avaient leur village où ils passaient tout l'hiver, et en cas d'absolu besoin, pour faire la chasse au bison.

Le village comanche était situé à une douzaine de milles de Blackwater, sur l'un des plateaux inférieurs des Montagnes-Rocheuses.

Ce village se composait d'une centaine de wigwams, tous bâtis sur le même modèle. Les wigwams, de forme demi-sphérique, étaient composés d'une grossière charpente en bois, revêtue d'un entrelacis de branches de saule au-dessus desquelles on étendait une couche serrée d'argile et de gravier d'un ou deux pieds d'épaisseur. Ce torchis devenait promptement assez dur pour permettre aux habitants du wigwam de se percher sur les toits en compagnie des chiens qui semblaient avoir pour cette position une particulière affection.

Toute cette ligne de wigwams était défendue par un contre-fort naturel que Harriett fut forcée de contourner pour arriver à la seule entrée qui permettait l'accès du village.

Cette entrée était elle-même gardée par trois ou quatre guerriers à cheval. Dès que l'Indienne eut décliné le bat de son voyage, qui était d'avoir une entrevue avec le chef, l'un des cavaliers se détacha du groupe et conduisit Harriett au wigwam que La Pluie-qui-Marche habitait seul.

En traversant le village, Harriett remarqua que sur chaque toit une lance était fichée, et à la hampe de la lance pendait une flamme qui était sans doute l'étendard de la tribu.

À l'extrémité du village, le cavalier s'arrêta devant un wigwam complètement isolé des autres et fit signe à Harriett que c'était là que demeurait le chef; Harriett entra.

Le chef était accroupi sur une natte et fumait au fond du wigwam, au moment où Harriett se présenta devant lui.

Malgré l'impassibilité que les Indiens s'imposent, surtout dans les circonstances les plus critiques de la vie, en voyant celle qu'il avait aimée se présenter ainsi tout à coup et comme une apparition, le sauvage ne put réprimer un léger tressaillement; sa longue pipe trembla même un instant dans sa main. Mais aussitôt le chef baissa les yeux, et ayant ainsi échappé à la vision, il retomba dans son immobilité première.

— Mon frère ne me reconnaît-il pas ? demanda Harriett d'une voix où se traduisait l'émotion.

D'une voix basse et lente, mais sans relever les yeux vers Harriett, le Comanche répondit :

— Vous avez été l'étoile qui guidait ma marche aux premiers jours de ma jeunesse. Puis l'étoile s'est éteinte. Vous m'avez dédaigné, vous m'avez repoussé; enfin, vous vous êtes enfuie de la tribu des Chayennes pour ne pas mettre votre main dans celle du chef des Comanches.

— C'est vrai, dit Harriett avec un profond soupir, mon frère a raison, j'ai fait cela.

— Vous voyez que je vous reconnais, dit le Comanche en la repoussant du geste.

— Mais j'étais bien jeune alors, reprit Harriett. Je ne comprenais pas quelle force les deux puissantes nations des Chayennes et des Comanches

On écrit de Roubaix :

Un nouveau sinistre vient d'épouvanter la ville de Roubaix. Un violent incendie s'est déclaré mercredi, à une heure après midi, dans la fabrique Dillies, où l'explosion d'une turbine de benzine causa récemment la mort de douze personnes.

Cette fabrique, qui occupait une superficie de 4,500 mètres carrés, est complètement détruite; tous les murs se sont effondrés.

Tout le quartier était menacé.

Les ouvriers ont quitté leurs ateliers en fuyant.

Roubaix, 28 novembre, 4 h. 40 soir.

L'incendie redouble de violence. Les pompiers travaillent activement à le circonscire.

Toute la population s'est transportée sur les lieux du sinistre.

Les secours arrivent de Lille et de Tourcoing.

On ne signale aucun accident de personnes.

Les 4,200 ouvriers de la fabrique Dillies vont se trouver sans travail.

L'incendie a pris naissance au troisième étage, dans un atelier de fleurs.

Pour la fabrique Dillies seule, les pertes sont évaluées à 3 millions.

Roubaix, 28 novembre, 8 h. soir.

Grâce à la promptitude des secours et au calme de la température, on a pu préserver les filatures avoisinant celle de M. Dillies; seule la teinturerie Motte a eu son aile droite brûlée. C'est un spectacle navrant de voir ce vaste établissement de M. Dillies dont pas une muraille n'est restée debout. La pompe à vapeur de Tourcoing en inondant le générateur a évité de grands malheurs.

Les pompiers, les gendarmes et la police ont rivalisé de zèle et de dévouement. Deux pompiers ont été blessés, dont le caporal Mazure très-grièvement au pied, l'artère a été coupée; les magistrats ont commencé une enquête sur les causes du sinistre. La population de Roubaix est consternée de cette nouvelle catastrophe, survenant après celle déjà si terrible du 5 novembre dernier dans le même établissement. La municipalité prendra des mesures immédiates à l'égard des 4,200 ouvriers sans travail de M. Dillies.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 novembre.

La reprise commencée hier continue aujourd'hui, non pas que des nouvelles meilleures aient été reçues, ni que les dispositions soient au fond plus favorables; mais la liquidation oblige à régulariser les positions; la réponse des primes avait lieu aujourd'hui; la majeure partie d'entre elles a été abandonnée, mais celles qui ont été traitées aux derniers jours, ayant des écarts très-moindres, se trouvent dépassées aujourd'hui; les vendeurs à découvert, obligés de racheter, se sont exécutés; voilà le secret de la meilleure physionomie de la cote. Mais la liquidation passée, ces exigences de rachats n'existant plus, comment le marché se soutiendra-t-il?

Nos rentes qui avaient le plus souffert sont également les plus favorisées dans la reprise: le 3 0/0 s'éleva à 77.35 et 77.55; l'amortissable à 78.20 et 78.25; le 4 1/2 0/0 1883 à 106.30, 106.40,

106.50, puis il revient à 106.42 et clôture à 106.35.

Le Crédit Foncier est très-démandé à 1,210, les Obligations Foncières émises le 26 courant sont très-recherchées à quatre francs au-dessus du prix d'émission.

815, la Banque de Paris; — 656.25, la Banque Ottomane; — 56 3/8 et 56 5/16 l'Extérieure Espagnole; nous ne croyons pas que cette fermété persiste; aux premiers jours, la baisse entraînera ce fonds.

Les chemins français sont sans changement notable: on vend du Lyon; cette compagnie a dans ses recettes des diminutions considérables: 4,000,000 depuis le début de l'exercice courant; on croit généralement que le dividende ne sera que de 50 francs et que l'on ne verra pas de longtemps les grosses répartitions des précédentes années.

Nous croyons donc prudent de devancer la baisse qui menace ce titre.

Le Suez est entre 2,120 et 2,150 avec une recette de 240 mille francs pour la journée d'hier. — 90.80, l'Italien 5 0/0. — 323.12 et 325, l'Unifiée d'Egypte. — 9.20, le Turc 5 0/0.

Les exigences de la situation de place peuvent seules justifier ce revirement qui n'est certainement que passager. Nous mettrons nos lecteurs en garde contre toute illusion: la reprise durable nous paraît impossible, en ce moment plus que jamais.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous croyons devoir rapporter, d'après le *Courrier de Limoges*, les déclarations faites dernièrement à une délégation de la Haute-Vienne, par le nouveau directeur de la Compagnie d'Orléans:

« Tarifs des voyageurs. — Il n'est pas possible d'avoir deux tarifs, l'un sur les anciennes lignes de l'Etat avec billets d'aller et retour avec réduction de 40 pour cent, l'autre avec réduction de 28 pour cent sur les anciennes lignes d'Orléans. Il faut unifier et ramener la réduction à 25 pour 100, mais il y aura des compensations en ce sens que toutes les stations, ou presque toutes, jouiront des billets d'aller et retour et peut-être le délai sera-t-il allongé. »

« Des tarifs des marchandises à petite vitesse. — Nous avons à l'heure actuelle un tarif général et des tarifs de gare en gare. Le principe nouveau des tarifs sera la base kilométrique décroissante, sans cependant réduire absolument les tarifs de gare qui sont indispensables dans certains cas. »

La nouvelle donnée par notre confrère est confirmée par la lettre suivante de M. le directeur de la Compagnie d'Orléans à M. le maire de Pithiviers, dont le Conseil municipal de cette ville a reçu connaissance dans sa séance du 4 novembre:

« Monsieur le maire,

» Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 31 octobre dernier, vous renouvelez un vœu émis par le Conseil municipal de Pithiviers et tendant à obtenir la délivrance, à la gare du même nom, de billets d'aller et retour pour Orléans et Mallesherbes.

» En signant la convention qu'elle a passée le 28 juin dernier avec M. le ministre des travaux publics, notre Compagnie a pro-

mis, si cette convention devient définitive, de réviser ses tarifs et notamment de donner plus d'extension aux billets d'aller et retour.

» Lorsque notre convention aura été ratifiée par le Parlement, nous tiendrons notre promesse et nous chercherons à donner satisfaction au vœu du Conseil municipal de Pithiviers.

» Agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Pour le directeur de la Compagnie,

« Le chef de l'exploitation,

» CAZAVAN. »

Nous croyons devoir rappeler que c'est demain, dimanche 2 décembre, qu'expire le délai dans lequel les hommes des classes 1869, 1874 et 1878 doivent déposer leurs livrets militaires à la mairie de leur domicile.

LA CLASSE 1882. — C'est à partir d'aujourd'hui, 1^{er} décembre, qu'est appelée à l'activité la première portion du contingent. La seconde portion sera appelée le 8 décembre.

LES COUREURS.

La lutte des coureurs aura lieu demain au Chardonnet, à 3 heures du soir.

Quatre champions entreront en lice: Les deux frères Lejeune: René, l'*Homme-Rapide*, et Auguste, le *Champion Angevin*; M. de Caillé, l'*Homme-Eclair*; M. de Firminweisse, le *Champion de France*.

On espère que M. de Fleury, l'*Homme-Hironnelle*, répondra à l'invitation qui lui a été faite et se trouvera sur la piste.

L'*Homme Rapide* offre 500 fr. à son vainqueur.

On croit que plusieurs amateurs de Saumur se rencontreront à ce match.

Ouverture de la course à trois heures précises.

AVIS.

Une Pétition adressée à M. le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, tendant à obtenir une meilleure organisation dans le service des trains de Saumur à Poitiers, Thouars, Chinon et Doué, se signe en ce moment, et jusqu'au 2 décembre, chez M. BARBIN-MORICET, 6, rue de l'Abreuvoir, à SAUMUR.

Jeudi, a eu lieu la rentrée solennelle des facultés de Poitiers.

La cérémonie s'est faite comme de coutume dans la salle des actes publics de la faculté des lettres, place Notre-Dame. Une foule assez nombreuse y assistait; peu de dames, quelques femmes de professeurs et c'était tout.

Aux places réservées, beaucoup de fauteuils étaient vides.

Le discours d'ouverture a été prononcé par M. le recteur Chaignet. C'est l'œuvre, visant à l'effet, d'un fonctionnaire pédant, qui fait du zèle et qui trouve que tout est

pour le mieux dans la pire des Républiques.

A Poitiers comme ailleurs, l'enseignement est aux marchands de politique.

Sur la liste des lauréats, nous trouvons le nom de notre concitoyen, M. Charles Beaurepaire, qui a remporté la 2^e médaille de *Droit civil français*, et la 2^e médaille de *Droit administratif*.

ANGERS.

Dans sa séance du 28 novembre, le Conseil municipal d'Angers s'est occupé de nouveau du danger que présente le dépôt de poudre au château d'Angers.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Anjou*:

« M. Gautron insiste vivement pour que le Conseil vote un crédit de 40,000 fr. afin d'aider à l'enlèvement de la poudrière hors d'Angers. Il montre le grand danger que le dépôt de 240,000 kilos de poudre et les obus renfermés dans la tour du nord font courir à la ville. M. Gautron est convaincu, avec raison sans doute, que si la poudrière sautait, le Musée, la Cathédrale, la tour Saint-Aubin, la bibliothèque et toutes les maisons voisines sauteraient en même temps que le Château. »

» M. Gautron demande qu'une commission soit nommée pour aller au ministère de la guerre.

» Un membre propose le renvoi aux députés de Maine-et-Loire.

» La proposition de M. Gautron est votée, mais aucun membre du Conseil n'acceptant de faire partie de la commission, la nomination des trois membres est renvoyée à plus tard, c'est-à-dire aux calendes grecques.

» Le crédit de 40,800 francs est rejeté. »

Avant-hier s'est terminée la session des assises de Maine-et-Loire.

Au commencement de l'audience, M. le président a remercié les membres du jury du dévouement dont ils ont fait preuve au cours de la session.

Il a insisté particulièrement sur l'énergie avec laquelle ils ont su frapper les accusés reconnus coupables d'attentats à la pudeur.

M. Benoiste, vice-président du conseil de préfecture à Angers, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Segré, en remplacement de M. Talon, qui, d'ailleurs, n'était pas venu occuper son poste.

M. Benoiste va donc succéder directement à M. Tournier.

M. Boulanger est nommé conseiller de préfecture à Angers, en remplacement de M. Benoiste.

M^r L'ÉVÊQUE A CHOLET.

On lit dans l'*Anjou*:

« Notre vaillant évêque est vraiment inaltérable. Au sortir de la séance parlementaire du 23, où il avait défendu avec tant de vigueur et d'éloquence le budget de nos séminaires, il revenait en Anjou pour présider une importante cérémonie. Dimanche dernier, 25 novembre, avait lieu, en effet, à Cholet, l'installation du nouveau curé de Notre-Dame, M. l'abbé Lusson. Le chœur et le transept de la magnifique église, encore inachevée, étaient remplis d'une nombreuse assistance. Dans le sanctuaire se pressaient les membres des diverses œuvres et associations et tout le clergé de la ville; près de six cents hommes étaient groupés dans les galeries du chœur. Le prêtre a payé au vénérable abbé Coutant, ancien curé, le tribut de son admiration et de ses regrets, puis il nous a présenté le nouveau pasteur, l'un des prêtres les plus distingués du diocèse, docteur en théologie et en droit canonique. Et s'adressant à l'assistance, a voulu de l'entendre, il a montré comment, à l'heure actuelle, les fidèles devaient plus que jamais se serrer autour de leurs prêtres. M. Lusson a dignement répondu à l'attente de l'auditoire. Dans un discours remarquable très-remarqué, il s'est révélé comme un vrai pasteur des âmes. Il est consolant, à notre époque, de voir de tels hommes à la tête des populations chrétiennes, prêts à tous les devoirs, incapables d'aucune défaillance, aimant l'Eglise et les âmes confiées à leurs soins et unissant à une doctrine sûre une bienveillance et une charité à toute épreuve. »

puiseraient dans leur union, et surtout... je n'avais pas souffert.

— Tu as donc été malheureuse là-bas? dit le Comanche en maîtrisant son émotion.

— Oh! oui, bien malheureuse; les visages pâles ne m'ont épargné ni les outrages ni les dédains qu'ils prodiguent à tous ceux de ma race. Alors le souvenir de mes jeunes années m'est revenu et j'ai appris à lire dans mon cœur.

— Et qu'y as-tu lu? demanda vivement le Comanche.

— Que je m'étais trompée cruellement. Pendant bien longtemps l'orgueil a retenu cet aveu sur mes lèvres, mais le jour devait venir enfin où j'aurais le courage de m'humilier et de revenir au milieu des miens pour implorer mon pardon.

En disant ces mots, Harriett s'était presque prosternée aux pieds du chef comanche.

— Tu reviendrais au milieu de nous! s'écria-t-il en se levant d'un bond.

— Oui, je reviens, et prête à tenir la parole qu'autrefois mon père t'a donnée en mon nom.

Le chef la releva et la contempla un instant d'un oeil enflammé.

— Tu ferais cela! dit-il. Oh! tu es toujours belle, plus belle qu'autrefois!

— Je serai ta femme, continua Harriett, je serai ta squaw, ta servante, ton esclave si tu veux... à une condition.

— Laquelle?

— Tu obéiras aveuglément à l'ordre que je vais te donner.

— Que faut-il faire?

— Viens, je vais te le dire, s'écria Harriett en entraînant le Comanche hors de sa tente.

XV

RUSE COMANCHE.

Nous l'avons déjà dit, depuis le commencement de la guerre de sécession, les hostilités des Indiens étaient devenues beaucoup plus fréquentes contre les établissements coloniaux des émigrants dans le Far-West. On prétendait que ces hostilités étaient encouragées, quelques-uns disaient avec l'or du Sud; cependant la chose était loin d'être prouvée. Il est même probable que ce n'était là qu'une conséquence de la guerre colossale dans laquelle les Indiens savaient toutes les troupes du Nord engagées.

Quoi qu'il en soit, il n'y avait pas dans toute la prairie une seule colonie, pas une ferme, qui n'eût été l'objet d'attaques plus ou moins sérieuses, et tous ces hardis pionniers qui étaient venus chercher fortune, en reculant les bornes de la civilisation dans le désert, se voyaient condamnés, pour la plupart, à venir chercher un refuge dans les forts occupés par des garnisons fédérales et à laisser leurs propriétés à la garde de quelques servi-

teurs dévoués, le plus souvent à la merci de leurs sauvages ennemis.

C'était ainsi que la population de Tower-Rock se trouvait considérablement accrue par une foule de malheureux émigrants dont les plantations avaient été dévastées par les Indiens. Le temps vint même où ceux-ci, dont l'impunité avait doublé l'audace, n'affichaient plus seulement la prétention de chasser les colons de la prairie; ils avaient de plus hautes visées, ils prétendaient faire échec aux troupes régulières et leur imposer des limites qu'ils ne les autoriseraient plus désormais à franchir.

C'est ainsi que les Indiens, après avoir brûlé les environs de Tower-Rock, n'avaient pas craint de se réunir, au nombre de plusieurs milliers, sur la rive droite du Mississippi, et de camper sous le canon même du fort.

Avant de châtier une pareille audace, le colonel Lecomte voulut, par un sentiment d'humanité, que tout le monde ne partageait pas à Tower-Rock, faire à l'ennemi sommation de se retirer; mais il n'eut pas cette peine: un parlementaire indien vint en grande pompe lui apporter l'*ultimatum* des tribus campées en face de la forteresse. Les paroles du parlementaire furent transmises au colonel par un vieil interprète canadien qui parlait presque tous les idiomes des Indiens des prairies.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Tours.

L'église de Tours est en deuil. Sa Grandeur, M^r Collet, archevêque de Tours, assistant au trône pontifical, officier de la Légion-d'Honneur, est mort mardi soir, à six heures et demie. Ce triste événement, quoique prévu depuis quelque temps, aura un douloureux retentissement dans ce diocèse, où, depuis neuf ans, M^r Collet avait su conquérir et garder la vénération de son clergé et des fidèles, par sa vie laborieuse, sa sage administration, son ferme caractère et son ardente piété.

A dix heures du soir, le juge de paix, prévenu, est venu apposer les scellés sur le mobilier personnel de M^r l'archevêque.

Le chapitre doit se réunir pour procéder à la nomination des vicaires capitulaires, le siège vacant.

Le testament de Sa Grandeur M^r l'archevêque a été déposé au tribunal et a dû être ouvert à midi.

Les obsèques paraissent fixées au jeudi 6 décembre.

Le corps de M^r l'archevêque sera embaumé et exposé dans une chapelle ardente à partir d'aujourd'hui.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici quelle sera, d'après Nick, la physionomie probable du mois de décembre :

« Mêmes conditions à peu près en décembre, mêmes résultats plus accusés, les points astronomiques étant groupés. Dépressions barométriques, avec bourrasques au début des périodes critiques indiquées ci-après, puis coups de vent, gros temps, pluie ou neige aux époques suivantes :

1^o Vers les 1^{er} (??), 3 ; 2^o vers les (??), 5, 12 ; 3^o vers les 14 (??), 16, 18 ; 4^o vers les 20 (??), 22, 24 ; 5^o vers les 28 (?), 30.

Par suite, temps souvent couvert ou brumeux, agité et humide, sur la France et sur les pays voisins, première et deuxième dizaines surtout, et particulièrement sur les zones du Nord et du Centre. Temps un peu moins accidenté troisième dizaine, notamment sur les zones méridionales, avec éclaircies et gelées intermittentes, quelques-unes vives première et troisième dizaines, principalement sur le Nord et le Centre, avec neige abondante sur les pays élevés, crues d'eau au dégel.

» Gare les tempêtes ! Avis aux marins ! »

CHRONIQUE MUSICALE

GIROFLÉ-GIROFLA.

Comme il était facile de le prévoir, *Giroflé-Girofla* a été joué lundi devant une salle des mieux garnies. — Représentée à Bruxelles le 21 mars 1874, et à Paris le 11 novembre suivant, l'opérette de Lecoq obtint peu après, deux fois en huit jours, un très-grand succès à Saumur avec les artistes de M. Emile Marck, alors directeur des théâtres d'Angers. Depuis cette époque, elle n'avait été donnée qu'une fois sur notre

scène, en septembre 1879, par une troupe d'acteurs lilliputiens venus en droite ligne du pays où fleurit l'orange, et connus sous le nom de *Petits Quiriri*. La soirée de lundi avait donc, pour le public saumurois, tout l'attrait d'une véritable première.

Giroflé-Girofla est un amusant imbraglio dont nous ne referons pas aujourd'hui l'analyse. L'intrigue est légère, et toute la pièce est écrite sur un ton gaulois qui, toutefois, ne franchit pas la limite tolérée. L'esprit, d'ailleurs, pète à chaque pas du libretto, et nous n'aurions rien à relever s'il n'y avait eu parfois, de la part des artistes, quelques exagérations et aussi certaines additions plus ou moins opportunes au texte de MM. Vanloo et Leterrier.

Mais que de pages charmantes dans la partition ! Malgré la tenuité du tissu, Charles Lecoq a brodé à profusion ses ornements les plus brillants.

La représentation de *Giroflé-Girofla* a donc été une bonne fortune pour le public saumurois. D'ailleurs, la pièce est bien montée et tout a marché à la satisfaction générale. Vrai succès de gaieté qui a été grandissant jusqu'à la fin.

M^{me} Poyard est une séduisante *Giroflé-Girofla* ; fine comédienne et bonne chanteuse, elle a dit ses couplets du premier acte avec esprit ; malheureusement, sa voix, un peu voilée, laisse à désirer comme volume. Les actes suivants ont fait mieux apprécier son talent. Dans le morceau de la Coupe, tout émaillé de si, elle a été très-applaudie au milieu de la bande de petits cousins. De même dans ses couplets dialogués : c'est avec beaucoup de tact et de grâce naïve qu'elle laisse tomber ces trois ou quatre mots, ou plutôt ces trois ou quatre notes : « J'avais bien peur ! »

M. Labranche donne à Boléro, ce type de mari débonnaire, accommodé au safran, une physionomie très-drôle. On ne désigne plus maintenant cet acteur que sous le nom de « Boléro-Boussigneul », ce qui prouve assez le plaisir qu'il a procuré dans les deux dernières pièces jouées sur notre scène.

Mais que dire de l'épouse de don Boléro d'Alcarazas, la noble et puissante Aurore — M^{me} Cantrelle ? Voilà une actrice dont on n'a jamais fait assez l'éloge, et cependant il n'en est guère qui l'ait autant mérité. Excellente comédienne, elle joue avec un entrain, une verve, une rondeur, — pardon ! — un naturel qui lui ont attiré les bonnes grâces des spectateurs ; elle donne à ses rôles tant d'originalité, son jeu et son débit sont tellement appréciés, qu'à peine entrée en scène elle déride et empoigne son public. Grande et belle femme, M^{me} Cantrelle s'habille toujours fort bien et ses toilettes font souvent le succès des pièces qui ont l'heureuse fortune de la posséder comme interprète. Dans *Giroflé-Girofla*, la brillante Aurore, d'une érudition et d'une franchise parfaites, a mis dans son personnage une fantaisie et un feu comique qui ont fait éclater tous les mots. Et comme elle danse, et comme elle se démanche ! — Le correspondant angevin de la *France Théâtrale* croit savoir que M^{me} Cantrelle a pendant un certain temps joué sur les scènes américaines où son souvenir est

loin d'être effacé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons constater, sans flatterie, que M^{me} Cantrelle est une actrice précieuse à divers titres et des plus sympathiques. Déjà nous l'avions reconnu, au mois de février dernier, dans *Boccace*, où elle obtint un grand succès dans le rôle de Péronelle. Les *Boussigneul* et *Giroflé* nous ont donné une nouvelle preuve de son remarquable talent. Si, comme chanteuse, sa voix n'est pas très-étendue, comme comédienne, c'est la perle des duègnes, en vérité.

« Car je suis fils de Marasquin... » Ne l'oublions pas ! M. Constance, à qui le public réserve toujours ses faveurs, a droit à une bonne part du succès de la pièce. Son rôle, à vrai dire, est charmant, sous ce rapport du moins : il ne se compose pour les trois quarts que de baisers, — et non pas de baisers notes, s'il vous plaît... M^{me} Cantrelle et M^{me} Poyard doivent en savoir quelque chose.

M. Ch. Isaac, l'excellente seconde basse, tant applaudi à la saison dernière, est superbe dans le rôle du terrible Mourzouk. Nous reverrons cet artiste avec plaisir dans d'autres ouvrages.

Enfin, disons pour finir que M^{lle} Bonnaud est une bonne et accorte servante et que M^{lle} Dalbret a fait de Pedro un très-gentil amoureux.

Angers-Revue parle en ces termes de la première représentation à Angers, samedi dernier, de *Giroflé-Girofla* et de l'artiste chargée du rôle principal :

« Excellente interprétation de la très-spirituelle opérette de Lecoq. Nos compliments à tous les interprètes sans exception, ainsi qu'à la direction qui a monté cet ouvrage avec le plus grand soin et le plus grand luxe. Voilà un véritable succès, et nous regrettons que le départ de M^{me} Poyard, avec laquelle la direction, respectueuse de l'opinion publique, vient de résilier bien à contre-cœur, ne permette pas de donner la longue série de représentations qui pourrait facilement fournir cet ouvrage. Nous savons que M^{me} Gérald, qui a tenu des emplois des dugazons sur les plus grandes scènes, vient d'être engagée par la direction. Avant d'applaudir cette belle artiste, il nous sera permis d'exprimer à M^{me} Poyard nos regrets de n'avoir pas vu notre public, si intelligent d'ordinaire, apprécier à leur valeur ses qualités réelles. La direction a le devoir de satisfaire le goût de la majorité, elle n'a donc pas hésité à renoncer aux services d'une pensionnaire qui lui paraissait pourtant digne de figurer dans sa troupe. Espérons que le public lui saura gré de ce sacrifice. »

M^{me} Poyard se fera entendre une dernière fois à Saumur, lundi prochain, dans le rôle de Mignon. Le chef-d'œuvre d'Ambroise Thomas nous permettra aussi d'applaudir M^{me} Marie Garcin (Philine), M^m. Grandville, Poitevin et Constance.

Comme à chaque fois que l'on joue *Mignon* sur notre scène, la salle sera comble à la représentation de lundi. L. D.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 3 décembre 1883,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

Distribution :

Wilhem Meister.....	MM. Grandville.
Lothario.....	Poitevin.
Laërte.....	Constance.
Jarno.....	Ch. Isaac.
Antonio.....	Allain.
Philine.....	M ^{me} Marie Garcin.
Mignon.....	C. Poyard.
Frédéric.....	Z. Bonnaud.

Le prince de Tiefenbach, M. Plébat. — Le duc de Rosenberg, M. Carrel. — Aloysius, M. Faucheux. — Zafari, M. Guilbert.

La duchesse de Rosenberg, M^{me} Allain. — Première servante, M^{me} Faucheux.

Bohémien, comédiens, seigneurs et dames, bourgeois, paysans, paysannes.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 30 NOVEMBRE 1883.

Rente 3 0/0.....	77 60
Rente 3 0/0 amortissable.....	78 70
Rente 4 1/2.....	105 25
Rente 4 1/2 (nouveau).....	106 50
Obligations du Trésor (anciennes).....	501 »

L'HIVER ARRIVE avec son cortège d'infirmités tout le monde a intérêt à bien se soigner. Nous recommandons en ce cas, en temps opportun, de faire usage du Sirop pectoral THEIBON dont la réputation augmente tous les jours. — Prix : 2 fr. Ph. LAUMONDAIS, place de la Bilange, 5.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt : toutes Pharmacies.

Vente annuelle : Un million de bouteilles.

Maladies de la peau

Dartres, eczemas, boutons, rougeurs, démangeaisons, maladies localisées, altérations et vices du sang sont radicalement guéris par le Véritable Sirop de Bochet iodé et le Baume antidartreux de Bertrand, aîné, 40 ans de succès. Notice gratis. Flacons de Sirop, 2 fr. 50 et 5 fr. ; litre, 10 fr. ; Baume 1 fr. 50 ; franco en ajoutant 0 fr. 75 en sus. S'adr. à Lyon, pharm. BERTRAND AÎNÉ, HANTZER, succ. pl. Bellecour.

Saumur, pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CHANSON DU RUISSEAU

Peut-être, en ce moment, un invisible esprit, dans son essor aérien, passait et planait-il près d'elle, pour lui faire entendre le sens des choses qui se trouvaient sur son chemin. Peut-être, sans le savoir, avait-elle rapporté, ce jour-là, de sa course dans la forêt, quelques grappes blanches de la fleur d'outie, cette corolle mystérieuse qui, aux coeurs vierges et innocents, peut toujours traduire le langage de toutes ces créations silencieuses qui grandissent, verdissent, fleurissent, coulent, murmurent, étincellent, à l'ombre ou au soleil, dans la solitude des bois.

Quoi qu'il en soit, en se tenant là immobile, très-attentive, et en écoutant bien de toutes ses oreilles et de son cœur, voilà ce que Nanon entendit :

« Je suis le ruisseau, mon écume est d'argent, mon sable d'or. Je viens de loin, je me hâte, je coule, je cours par delà la forêt. Et nulle part, foi de ruisseau ! je n'ai vu de bois aussi profonds, de

feuillage aussi velouté, de vallée aussi belle, de village aussi tranquille, de gens aussi honnêtes, partant aussi heureux. Les prés sont verts, les blés sont d'or ; déjà les pommiers nouent à leurs branches leurs beaux fruits empourprés ; dans les pâturages ruminent les grosses vaches rousses... Nul ne manque de pain ici, Nanon ; pourquoi donc t'en aller ?

» Depuis les jours où tu étais petite, j'ai murmuré et chanté pour toi, Nanon ; tu me comprends, tu m'aimes. Sur ma rive tu cueillais des fleurs en riant, dans tes moments de gaieté ; tu t'asseyais sur ma berge, à tes heures de tristesse, en laissant tomber, avec de gros soupirs, ta tête dans tes mains ; au-dessus de mes eaux toujours vives, toujours claires, tu te penchais en souriant quand tu voulais te trouver belle.... Tu vois bien, n'est-ce pas, que nous sommes, toi et moi, de vieux amis, Nanon ; pourquoi donc t'en aller ?

» Et même quand viendra l'hiver, quand les arbres verront tomber leurs dernières feuilles jaunies ; quand je me ferai petit, muet, sous ma croûte étincelante de givre et de glace durcie, eh bien ! il fera encore bon sous le toit du logis, au foyer. Les gros rondins de chêne pétilleront dans l'âtre ; mères et filles, amies et sœurs, voisins et voisines se chaufferont à la flamme d'or, en filant leur quenouille, en contant leurs histoires, en disant leur chapelet... Pourquoi t'en aller, Nanon ?

Ici, l'hiver rapproche les amis ; donc l'hiver passe vite.

» Sais-tu bien que là-bas, Nanon, dans ce riche et merveilleux Paris, jil n'y a pas seulement des gens qui s'amuse, jouissent, chantent, roulent sur l'argent et sur l'or, mais aussi, — et combien, mon Dieu ! — des gens qui souffrent, des gens qui pleurent !... Sais-tu bien qu'à Paris le pain ne se donne pas, Nanon ; mais qu'il s'achète chèrement, cruellement, au prix des plus amers sacrifices, des plus constants efforts, et que bien des misérables, pour l'avoir, ont vendu leur repos, leur honneur, la paix et la joie de leur vie ?... Tu n'y pensais peut-être pas, Nanon, mais puisque je te le dis, pourquoi donc t'en aller ?

» Sais-tu bien, Nanon, que ce riche et superbe Paris est surtout malsain, dangereux aux belles filles qui sont pauvres ?... On ne leur donne rien gratis, crois-moi, et les toilettes coûtent si cher que ce n'est jamais le travail, même le plus dur et le plus obsiné, qui suffit et qui paie. Le chapeau, la robe, la parure de cette élégante Madeleine, te semblent ravissants, en vérité. Mais tu ne peux savoir, vois-tu, tu ne pourrais même imaginer, vraiment, dans quelles ordures elle a été les ramasser, petite... Ici il n'y aura jamais de souillures, d'affronts, à ta pauvre petite croix d'or des fêtes, aux fines dentelles blanches de ta guimpe et de ton bonnet. C'est bien bon, je te le jure, de dormir

seule en paix, dans les gros draps de toile que ta vieille mère tire pour toi de son grand bahut, tout parfumés de lavande... Ici, tu peux porter le front haut et garder ton cœur libre ; ici, tous t'estiment, te respectent et te sourient. Heureuse petite Nanon, pourquoi donc t'en aller ?

» Il y a là-bas des choses bien étranges, des choses horribles, vois-tu, que surtout moi, ruisseau, je sais et je puis te dire.... Tandis que je n'entraîne, dans mon eau scintillante et claire, que des brins d'herbe folle, quelque feuille tombée ou quelque fleur flétrie, et, tout au plus, quelque écrevisse ou quelque petit poisson, la Seine, ma noble mère, que non loin d'ici je retrouve, m'a conté des histoires vraies, à faire trembler, sais-tu ?... Combien de corps livides, raidis par la mort, elle emporte ! vieillards et jeunes filles, hommes jadis vaillants, femmes abandonnées, et enfants même, pauvres petits ! qui viennent lui demander de les bercer dans la mort, de les endormir pour jamais, afin qu'ils puissent échapper à leurs douleurs, à leurs misères !... Oh ! j'en ai vu passer, vois-tu, et je frémis encore quand j'y pense.... Et puisque je te le dis, Nanon, pourquoi donc t'en aller ?

(A suivre.)

ETIENNE MARCEL.

FAILLITE BRISSET, LOUIS.

Les créanciers de la faillite de feu Brisset, maître d'hôtel à Gennes, et conformément aux dispositions de l'article 532 du Code de commerce, sont invités à se présenter le vendredi 7 décembre 1883, à 10 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur l'opportunité de la cession du fonds de commerce.

Le Greffier, L. BONNEAU.

A VENDRE

DEUX

PETITES MAISONS

A Saumur, rue de la Croix-Verte, ET

GRAND MAGASIN

A deux étages,

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

I. UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue de l'Ermitage, n^o 5, 10 et 12, propre à l'industrie, et comprenant deux petites maisons d'habitation, jardin, hangars, écurie, remise, vastes caves.

II. 83 ares environ de vigne et de terre, propre au jardinage, situés au clos de Violette, commune de Saumur.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude, le dimanche 2 décembre 1883, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à M. ALZON.

Commune de Saumur.

1. UNE MAISON, située au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, cave, pressoir et jardin d'une contenance d'environ 3 ares, le tout joignant la route et M. Bougreau, chemin entre.

2. Vingt-deux ares de vigne, en Chappe-Noire, commune de Saumur, joignant M. Stears et M. Mabileau.

3. Vingt-deux ares de vigne, en Chappe-Noire, même commune, joignant MM. Bouton et Mabileau.

Commune de Souzay.

4. Quatre ares 12 centiares de terre, au Bois-Joubert, commune de Souzay, joignant M. Coyer.

5. Six ares 87 centiares de bois, à la Palaine ou le Bois-Joubert, même commune.

6. UNE PETITE MAISON, située au Haut-Bout, même commune, comprenant chambre, grenier au-dessus, cave, cuve, pressoir et jardin d'environ 2 ares, le tout joignant M. Coyer.

7. Huit ares 25 centiares de vigne, sur les Bournais, même commune, joignant MM. Gilbert et Duvalon.

8. Huit ares 75 centiares de terre, à la Palaine, même commune, joignant MM. Manon et Moussard.

9. Sept ares 50 centiares de vigne, aux Peleines, même commune, joignant MM. Coyer et Chairruau.

Commune de Parnay.

10. Deux ares 25 centiares de terre, à la Boissière, commune de Parnay.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

VOLONTAIRE,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,

Le dimanche 23 décembre 1883, à midi,

D'UNE MAISON

A USAGE D'AUBERGE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n^o 31 et 33,

Occupée par M. Réveillon, et une petite portion par M. Bigot, tourneur.

Pour plus amples renseignements, voir les placards.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

Agence des Ventes et Locations

L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,

56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés et pour la cession des fonds de commerce.

A VENDRE : 2 maisons et leurs dépendances, situées l'une rue du Collège, et l'autre rue de la butte des Moulins.

Placements de fonds. Recouvrements de toute nature. Consultations gratuites.

S'adresser audit M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de cessation de commerce.

Le DIMANCHE 9 décembre 1883, à midi, à Montreuil-Bellay, à l'hôtel de France, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques de la plus grande partie du matériel servant autrefois à l'exploitation de l'hôtel de France et appartenant à M. et M^{me} Durand.

On vendra notamment : plusieurs lits complets, matelas, couvertures, linge de ménage, draps, serviettes, nappes, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselle et beaucoup d'autres objets, le tout en parfait état.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (780)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 8.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie).

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, à Neuillé.

A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE,

baie, 5 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

La Maison GELLUSSEAU et RICHON, rue Cour-Saint-Jean, n^o 6, demande un jeune homme désireux de faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

ECOLE DE DRESSAGE

Du DORAT (Haute-Vienne).

Vente de Chevaux

A VENDRE

20 CHEVAUX de selle

Et d'attelage

DE 3 A 8 ANS, DE 1^{er} 40 A 1^{er} 60.

La liste détaillée sera envoyée aux personnes qui en feront la demande à M. le Directeur de l'Ecole de Dressage du Dorat (Haute-Vienne).

Plusieurs de ces chevaux n'étant pas en permanence à l'Ecole, il est indispensable d'écrire quelques jours à l'avance à M. le Directeur, en lui désignant l'espèce de chevaux qu'on désire.

Il est toujours préférable de choisir, pour visiter les chevaux, le 13 de chaque mois, ou le 14 quand le 13 se trouve un dimanche ou jour de fête.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;

Vin rouge vieux à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DES

TRAVAUX DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur,

Pendant les exercices 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

L'ADJUDICATION aura lieu, sur soumissions cachetées, le vendredi 21 décembre 1883, à 2 heures du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Charbonnet. (772)

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

M. VAUDEL, Grand'Rue, n^o 43, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.

Un jeune homme sérieux demande une place de comptable dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de cocher ou valet de chambre, et pour sa femme un emploi de femme de chambre. (705)

A VENDRE

UN JOLI PLAN

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHERRIER, propriétaire à Gauré, commune de Varennes. (727)

La maison SAINTON-GUILLON, quasi de Limoges, demande un apprenti.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

OLIVIER LE BATARD

Par ERNEST DUBREUIL.

L'ESCLANDRE

Roman parisien,

Par LÉOPOLD STAPLEAUX.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du cuir chevelu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.